

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 10 juin 2024 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint.

Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Présents :

Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint
Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint

N° 1 – FINANCES

**Budget principal :
Subventions aux
associations et autres
partenaires**

Rapporteur :

Charlotte Loubet-Latour,
conseillère municipale
déléguée

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Pascale Fossecave, Monique Labattut, Serge Peyrelongue, Bruno Garraialde, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Christine Gonzalo, Benjamin Marcille, Sylvie Dargains (*jusqu'à la délibération n°21*), Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Gaëlle Lapix, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

- Jean-François Irigoyen, Maire à Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
- Jean-Daniel Badiola, adjoint à Eric Soreau, adjoint
- Delphine de Torregrosa, conseillère municipale déléguée à Nathalie Morice, adjointe
- Sylvie Dargains, conseillère municipale à Thomas Ruspil, conseiller municipal délégué (*à partir de la délibération n°21*)
- Valérie Othaburu-Fischer, conseillère municipale à Charlotte Loubet-Latour conseillère municipale déléguée
- Pascal Lafitte, conseiller municipal à Yvette Debarbieux conseillère municipale

Date de la convocation : 03 juin 2024

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Monique Labattut a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

N°1 – FINANCES

Budget principal : subventions aux associations et autres partenaires

Mme Loubet-Latour, conseillère municipale déléguée, expose :

Par délibération du 5 avril 2024, le conseil municipal a approuvé l'attribution des subventions 2024 aux associations et partenaires locaux. Des subventions complémentaires doivent être versées.

Il est proposé d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

Sport :

- Association Fitness Club Luzien :
 - o subvention spécifique de 500,00 € pour la participation d'un athlète au championnat du monde de force athlétique à Amsterdam ;
 - o subvention spécifique de 250,00 € pour la participation d'un athlète au championnat d'Europe de force d'haltérophilie en Norvège.
- Association Urkirolak Gym : subvention spécifique de 500,00 € pour la participation de cinq gymnastes au championnat de France par équipe à Amiens.

Les crédits budgétaires sont prévus au budget 2024.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les subventions comme indiqué ci-dessus,
- d'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tout document relatif à leur mise en œuvre.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Sports, santé, mer et littoral* » du 21 mai 2024,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 29 mai 2024,
- Approuver les subventions proposées aux associations et organismes désignés,
- Autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document relatif à leur mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Pour le Maire absent,

**Le 1^{er} Adjoint
Pello Etcheverry**

